



**AGENCE
INTERCALAIRE**
VALORISER LES ESPACES INUTILISÉS POUR
SERVIR LA SOLIDARITÉ ET LA CRÉATION

Occupation temporaire Dalle Abbal - Reynerie Toulouse

octobre 2021-fin 2023



APPEL À CANDIDATURES

VENEZ PARTAGER DES ESPACES DE TRAVAIL ET UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE



**Un site vaste regroupant plusieurs dizaines
d'acteurs de l'économie sociale et solidaire**



**Un accès facile en transport en commun
(Métro ligne A)**



**Des thématiques riches qui ont du sens :
entrepreneuriat social, entrepreneuriat des femmes,
entrepreneuriat culturel**

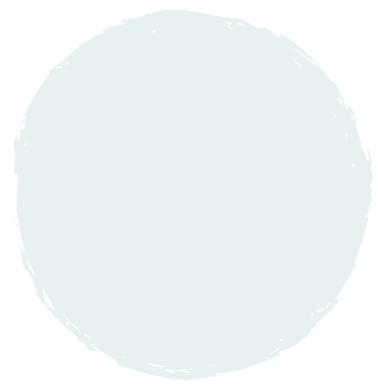


LE PROJET



Les bâtiments anciennement occupés par la collectivité situés place Abbal, au pied du métro Reynerie sont disponibles pendant 2 ans avant leur démolition dans le cadre du programme de renouvellement urbain.

L'Agence Intercalaire propose de mettre ces espaces à disposition de structures à la recherche de locaux, pour en faire un lieu de vie et d'activités au service du développement économique, de l'emploi, de la culture et plus largement du lien social.



LE PROJET



L'accès à des locaux est un des freins majeurs pour le développement d'activités économiques. Nous proposons d'apporter une réponse à ce besoin en proposant des locaux à des tarifs accessibles.

La programmation du projet reste volontairement à construire, pour laisser la place aux initiatives et créer un lieu utile aux structures résidentes et au quartier.

Véritable lieu d'expérimentation, nous accueillerons une grande diversité de porteuses et porteurs de projets, de petites entreprises en lancement, d'associations du quartier, d'acteurs artistiques et culturels pour créer **un écosystème favorable au développement d'activités entrepreneuriales et culturelles.**

Les référents du projet sont Thomas Couderette et Pascale Dubois



LE PROJET

1 600 m²

d'espaces disponibles pour accueillir des activités professionnelles diverses

6 à 9,6€/m²/mois

Contribution aux charges incluant fluides et internet

2 ans

Durée d'utilisation prévue de ces locaux avant leur démolition

Entraide, rencontre, mixité

Socle de valeurs du projet à enrichir avec les envies des participants

Reynerie

Situé au pied du métro Reynerie, le projet est ouvert sur le quartier



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Activités dans le champ de l'entrepreneuriat (en particulier entrepreneuriat des femmes et entrepreneuriat culturel) et plus largement dans l'économie sociale et solidaire
- Ancrage local : structures ou habitants du quartier, activités en lien avec le quartier
- Intention de contribuer à la dynamique du lieu
- Difficulté d'accès à un local adapté

CONDITIONS D'ACCÈS

- Capacité de contribuer financièrement aux charges du lieu
- Intégration de la dimension temporaire
- Occupation des espaces de manière régulière



COMMENT CANDIDATER ?

- Prendre connaissance du projet et des conditions d'accès
- S'inscrire aux visites du lieu : <http://tiny.cc/visites-dalle-abbal>
- Remplir le formulaire de candidature reçu après la visite
- Réponse de l'Agence Intercalaire concernant votre candidature d'ici fin septembre
- Entrée dans les locaux : dès début octobre 2021



VISITES ET CANDIDATURE

Pour participer aux visites et découvrir les locaux :

<http://tiny.cc/visites-dalle-abbal>



Vous avez déjà visité les locaux,
proposez votre candidature en remplissant ce formulaire :

<http://tiny.cc/candidatures-dalle-abbal>



Pour nous contacter par courriel :
dalle-abbal@agence-intercalaire.com



En savoir plus sur l'appel à candidatures et l'occupation temporaire

AVANT L'OCCUPATION : LA CANDIDATURE

Quelles sont les pièces à fournir avant mon entrée dans les locaux ?

Avant d'entrer dans vos locaux, nous signerons une convention d'occupation. Pour cela, nous aurons besoin de votre attestation d'assurance (risques locatifs et risques liés à votre activité professionnelle) permettant de garantir des responsabilités liées au local et votre responsabilité civile d'exploitation.

Qui peut signer un contrat pour l'occupation d'un local ?

Une personne physique avec une activité professionnelle validée par un numéro d'enregistrement ainsi qu'une personne morale peuvent signer un contrat avec l'Agence Intercalaire.

Ma structure ne remplit pas les critères énoncés mais je souhaite participer au projet. Comment puis-je candidater ?

Nous envisageons d'accueillir des "acteurs de soutien", qui ne rempliraient pas forcément les critères de l'appel à candidatures mais qui auraient le désir de participer à ce projet collectif et de le soutenir par une contribution aux charges financières plus importante que les autres structures. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes dans ce cas (contact@agence-intercalaire.com).

Dans quelle mesure puis-je transformer mon espace de travail ?

Vous pouvez transformer votre espace de travail à vos frais après validation des travaux en question et dans le respect des conditions fixées dans les conventions d'occupation.

En savoir plus sur l'appel à candidatures et l'occupation temporaire

PENDANT L'OCCUPATION :

Quel est le fonctionnement du lieu ?

L'Agence Intercalaire assure la gestion des espaces et la coordination générale. Une association des occupant.e.s sera créée en charge du projet de l'animation du lieu.

Existe-t-il des espaces partagés ?

Oui, vous aurez accès à une cuisine commune, deux salles de réunions (nombre d'accès limité par mois).

Qu'est-il prévu pour l'entretien des parties communes ?

Le nettoyage des parties communes est pris en charge. Le nettoyage de vos locaux reste à votre charge.

Comment mon local est-il sécurisé ?

La sécurisation de votre local se fait par clé, dont vous devrez nous fournir un double. L'installation d'une serrure est à votre charge. En aucun cas nous accéderons à votre local sans que vous en soyez prévenu·e et dans tous les cas uniquement pour des raisons techniques.

Sera-t-il possible d'y domicilier ma société ou mon association ?

Non, il n'est pas possible de domicilier votre société ou association à cette adresse, car nous ne signerons pas ensemble de bail commercial.

Combien de temps vais-je rester ?

Les locaux sont accessibles à partir d'octobre 2021 jusqu'au 31 août 2023.

En savoir plus sur l'appel à candidatures et l'occupation temporaire

PENDANT L'OCCUPATION :

Comment ça se passe pour Internet, l'électricité et l'eau ?

Les fluides ainsi qu'une connexion internet partagée sont compris dans les charges.

Combien vais-je payer et à partir de quand ?

Les espaces disponibles sont détaillés dans les plans et tableaux du document précédent. Les tarifs ont été calculés sur la base d'un partage des charges du lieu entre les occupant.e.s avec une contribution aux charges par m² selon les typologies des espaces. Le paiement se fait par mois, en début de mois pour le mois à venir.

Qu'est ce que le tarif comprend ?

Le tarif comprend :

- le paiement des charges et des fluides
- la maintenance et l'entretien des espaces communs et des réseaux communs
- l'accès à internet (mais pas forcément le réseau local de votre structure)
- l'aménagement et l'accès à des espaces communs : cuisine et salle de pause communes, 2 salles de réunion (avec un nombre d'accès maximum par mois à définir)
- la gestion administrative (conventions, facturation, suivi paiements et recouvrement)

Qu'est ce que le tarif ne comprend pas ?

- des éventuels travaux au sein de votre espace s'il y a des besoins d'adaptation (les locaux sont en état d'usage)
- l'aménagement de vos espaces
- le ménage au sein de vos espaces
- l'assurance pour assurer le risque en tant qu'occupant - cette assurance est obligatoire
- le changement de la serrure pour accéder à votre local

En savoir plus sur l'appel à candidatures et l'occupation temporaire

FIN DE L'OCCUPATION :

Puis-je rompre mon contrat en cours d'occupation ? Il y a t-il un préavis ?

Vous pouvez rompre le contrat en cours d'occupation en respectant le préavis fixé dans votre convention d'occupation.

Je souhaite rester pendant toute la durée du projet, comment suis-je informé de sa fin ?

La convention signée avec le propriétaire des lieux prend fin au 31 août 2023. Si l'occupation peut être prolongée, nous en informerons les occupants au plus tôt.